## Délibération nº 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

Objet: RPOS assainissement collectif 2023

Le 7 novembre à 18 heures 30

L'an deux mille vingt quatre

Date de convocation:

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise. sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

22 octobre 2024

Etaient présents :

Date d'affichage:

Messieurs et Mesdames: Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Joël COMBALBERT, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

22 octobre 2024

Pouvoirs:

e Maire

hierry/DELBREIL

Nombre de Conseillers en exercice :

Mme Brigitte DELCASSE a donné procuration à M. Thierry DELBREIL Mme SEILHAN Pauline a donné procuration à Mme Marie-Laurence PUJOL Mme Flavie TAVERA a donné procuration à Mme Véronique PATERNE

23

Absents: Mme Anne BENAICHE, M. Joseph BOU-ZEID, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Nombre de présents : 15

Secrétaire de Séance : M. Alain MALMON

Nombre de votants :

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

18

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de publication.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr)

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal à l'unanimité :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de l'exercice 2023. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération,
- **DECIDE** de mettre en ligne ce rapport sur le site www.services.eaufrance.fr

- ADOPTÉE-

Le secrétaire de séance

Alain MALMON